

Aulnay-sous-bois, le 15 janvier 2025

A l'attention de Madame Valérie Pécresse, Présidente de la région Île-de-France,  
A l'attention de Madame Julie Benetti, rectrice de l'académie de Créteil,  
A l'attention de Madame Nadège Abomangoli, députée de la 10<sup>ème</sup> circonscription de la Seine-Saint-Denis  
A l'attention de Bruno Beschizza, maire d'Aulnay Sous Bois,  
s/c Monsieur Gallerand, proviseur des lycées Voillaume

Madame, Monsieur,

Si nous nous adressons à vous aujourd'hui, c'est pour vous alerter sur une situation aussi incompréhensible que scandaleuse. Nos collègues agents, agentes et OP de l'établissement Voillaume nous ont signalé que depuis le mois de juin dernier, la prime NBI ne leur était plus versée. Cette situation n'est pas un cas isolé et se retrouve dans d'autres établissements au profil similaire (comme par exemple le lycée Utrillo à Stains).

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), destinée aux fonctionnaires pour reconnaître des fonctions particulièrement exigeantes ou comportant des sujétions spécifiques, est notamment accordée aux fonctionnaires territoriaux exerçant dans des établissements localisés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans des établissements situés en périphérie de ces QPV lorsque leur service est en relation directe avec des population issues des QPV<sup>1</sup>. C'est le cas de nos agents, agentes et OP, qui exercent au quotidien une mission d'entretien des locaux et d'accueil du public extrêmement exigeante et lourde dans cet établissement de 6 hectares actuellement en travaux, qui reçoit chaque semaine 2400 élèves et 250 personnels. C'est une petite ville qu'ils et elles font vivre tous les jours au contact d'élèves habitants dans des QPV : les quartiers Rougemont, Duclos-Sausset, Balagny et les Beaudottes Savigny d'Aulnay-sous-Bois et de Sevrans<sup>2</sup>.

Nous rappelons par ailleurs que cette prime est prise en compte dans la pension de retraite, l'indemnité de résidence et les éventuels suppléments de traitement.

Dans la mesure où nous, enseignantes et enseignants, ainsi que les supérieurs hiérarchiques des agents, agentes et OP n'avons pas cessé de percevoir cette prime NBI, nous ne comprenons absolument pas pourquoi nos collègues en sont désormais privé.e.s. Nous ne voyons pas comment cette situation d'illégalité, d'inégalité et d'injustice pourrait perdurer et nous demandons donc pour nos collègues le rétablissement de la prime qui leur est due.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au service public.

Les enseignantes et enseignants mobilisé.e.s des lycées Voillaume

---

<sup>1</sup> Art. 1 du décret n°2006-780.

<sup>2</sup> Annexe au décret n°2023-1314.